

## MAISON DES FEMMES : UN LIEU D'ACCUEIL, D'ÉCOUTE ET DE SOINS POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES OUVRIRA SES PORTES À RENNES EN SEPTEMBRE 2023



Projection visuelle de la future Maison des femmes à Rennes, sur le site de l'hôpital Sud.  
Crédit : Geoffrey Setan Architecte

Instituée via un premier plan global de lutte contre les violences faites aux femmes dès 2005 puis érigée grande cause nationale en 2017, la lutte contre les violences faites aux femmes se décline sur tout le territoire national selon différents dispositifs. A la veille du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la Ville de Rennes, le CHU de Rennes et l'Asfad ont souhaité lever le voile sur une initiative rennaise majeure qui verra le jour dans quelques mois : la Maison des femmes de Rennes. Conjugaison de différentes attentes territoriales, cette structure unique dans le Grand Ouest réunira des professionnels médicaux et paramédicaux, du social, de la justice et du droit. Ensemble, ils collaboreront pour accompagner les femmes victimes de violences à travers un parcours facilité, global et sans rupture.

A quelques mois de l'ouverture de la Maison des femmes sur le parvis de l'hôpital Sud du CHU dans le quartier du Blosne, les initiateurs de ce projet profondément collaboratif et interdisciplinaire que sont la Ville de Rennes, l'Asfad et le CHU ainsi que leurs nombreux soutiens et partenaires dévoilent les parcours et le fonctionnement de ce lieu d'accueil, d'écoute et de soins.

Chaque année en France,  
au moins **213 000** femmes  
sont victimes conjugales.

Dans l'agglomération rennaise,  
les violences sexistes et sexuelles  
ont augmenté de **35,7 %**  
entre 2020 et 2021.

Seules **19 %** d'entre  
elles déposent plainte.

**87 %**  
des victimes de ces  
violences sont des  
femmes.

### Contacts presse

Ville de Rennes : [prescom@rennesmetropole.fr](mailto:prescom@rennesmetropole.fr) - 02.26.63.22.34  
CHU de Rennes : [direction.communication@chu-rennes.fr](mailto:direction.communication@chu-rennes.fr) - 02 99 28 42 40  
Asfad : [siege@asfad.fr](mailto:siege@asfad.fr) - 02 99 59 80 41

# DOSSIER DE PRESSE

Rennes, le 24 novembre 2022

## Des violences en hausse et un chemin difficile vers le dépôt de plainte

En France, chaque année, au moins 213 000<sup>1</sup> femmes âgées de 18 à 75 ans sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur conjoint ou ex-conjoint. Parmi elles, seules 19 % déclarent avoir déposé une plainte auprès des forces de l'ordre à la suite de ces violences.

Par ailleurs, 94 000 (estimation minimale) sont victimes de viols ou de tentatives de viol. Dans 91% des cas, ces agressions ont été perpétrées par une personne connue de la victime et dans 47 % des cas, c'est le conjoint ou l'ex-conjoint qui est l'auteur des faits. 12 % des victimes de ces viols portent plainte.

## Une tendance à laquelle l'agglomération rennaise n'échappe pas

L'Observatoire rennais de la délinquance et des violences sexistes et sexuelles a déterminé, à partir de statistiques policières, que les femmes représentent 87 % des victimes de violences sexuelles et que ces violences ont connu une hausse de 35,7% entre 2020 et 2021<sup>2</sup>.

Une étude menée par le Laboratoire de Psychologie Cognition, Comportement, Communication (LP3C) de l'Université Rennes 2, auprès de personnes majeures ayant été victimes de violences sexistes, sexuelles ou conjugales, démontre la diversité des violences subies. Elle révèle ainsi que 95,2% des 314 répondantes à l'étude identifient le plus souvent comme violences subies celles de nature sexiste (insultes, remarques...). Les violences sexuelles concernent quant à elles 8 participantes sur 10. Les viols, qui concernent ici 6 répondantes sur 10, sont largement perpétrés dans la sphère privée par des auteurs connus des victimes. Près de la moitié de l'échantillon (46,2%) rapporte avoir vécu des violences conjugales. Ces résultats soulignent l'étendue et la diversité des violences faites aux femmes. La majorité des participantes (45,2%) témoignent avoir vécu au cours de leur vie au moins deux types de violences (sexistes, sexuelles et/ou conjugales) et 4 personnes sur 10, les trois types. La violence au sein du couple concerne tous les âges de la vie et tous les milieux sociaux et culturels, sur notre territoire comme au niveau national.

### 1. LA RÉPONSE COORDONNÉE DU TERRITOIRE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

La Ville de Rennes, dans le cadre de sa politique de lutte contre les violences faites aux femmes, s'engage à améliorer l'accueil des femmes qui en sont victimes. À ce titre, elle soutient le projet porté par le CHU de Rennes et l'Asfad et participe à leurs côtés à la création d'un lieu dédié à l'accueil des femmes victimes de violences consolidant en un tout cohérent les attentes et les expertises de chaque acteur. Pour permettre la réalisation de ce projet de mandature, la Ville apporte son expertise et son aide financière pour créer une offre de service à la hauteur des attentes du territoire.

*« EN 2022, EN FRANCE COMME DANS LE RESTE DU MONDE, DES FEMMES SONT TUEES, VIOLENTEES, INSULTEES, MEPRISEES ET PENALISEES PARCE QU'ELLES SONT DES FEMMES. FACE A CES VIOLENCES, JE CROIS EN LA FORCE DU COLLECTIF. C'EST A CE TITRE QUE J'AI SOUHAITE QUE LA VILLE DE RENNES ET RENNES METROPOLE S'IMPLIQUENT DANS LE PROJET D'OUVERTURE D'UNE MAISON DES FEMMES. »*

**NATHALIE APPERE, MAIRE DE RENNES ET PRESIDENTE DE RENNES METROPOLE**

<sup>1</sup> Chiffres nationaux issus de l'Observatoire national des violences faites aux femmes

<sup>2</sup> Chiffres de l'Observatoire rennais de la délinquance et des violences sexistes et sexuelles

**Contacts presse**

Ville de Rennes : [prescom@rennesmetropole.fr](mailto:prescom@rennesmetropole.fr) - 02.26.63.22.34

CHU de Rennes : [direction.communication@chu-rennes.fr](mailto:direction.communication@chu-rennes.fr) - 02 99 28 42 40

Asfad : [siege@asfad.fr](mailto:siege@asfad.fr) - 02 99 59 80 41

# DOSSIER DE PRESSE

Rennes, le 24 novembre 2022



*De g. à dr. : AF. Courteille – VP du Département, M. Delespine – sage-femme coordinatrice du projet, L. Jacquot-Thierry – médecin référente gynécologue, C. Guicheteau – médecin coordinatrice du projet, A. Perrigault – cheffe de projet pour l'Asfad, M. Daniaud – Directrice de l'Asfad, M. Pierre – médecin légiste référente, S. Magalhaes – Déléguée départementale droits des femmes et de l'égalité, F. Chambet – Poupault – ARS, C. Guillouzo – Présidente de l'Asfad, G. Letourneux – conseillère municipale déléguée à l'égalité et à la lutte contre les discriminations, G. Guilpain – chargée de mission Ville de Rennes, P. Salaün – chargée de mission du Département d'Ille-et-Vilaine, P. Thebault – administrateur à l'Asfad.*

Le **CHU de Rennes**, centre expert de la santé de la femme, comprend une maternité de type III (dotée d'un service de réanimation néonatale et spécialisée dans le suivi des grossesses pathologiques), le centre d'orthogénie et de planification familiale le plus important de Bretagne ainsi qu'une unité de prise en charge des femmes victimes d'excision. Les violences faites aux femmes ont de nombreuses conséquences sur la santé physique et mentale des personnes victimes. De ce fait, le CHU est une porte d'entrée majeure pour les femmes victimes de violences. Par ailleurs, il existe, au CHU, de nombreuses compétences et ressources au service de ces femmes qui nécessitent d'être coordonnées et renforcées. De ce besoin est née la volonté d'associer dans un projet commun et global trois services du CHU –gynécologie-obstétrique, médecine légale, urgences - et trois unités de soins : le centre d'interruption volontaire de grossesse (IVG) et de santé sexuelle, l'unité dédiée aux femmes excisées et celle, plus récente, de soins dédiés aux femmes victimes de violences.

En prenant en compte les besoins des femmes du territoire rennais, l'équipe projet du CHU s'inspire d'un modèle préexistant, la Maison des femmes du Centre Hospitalier de Saint-Denis, dont la mission repose sur la prise en charge globale des femmes victimes de violences. Ce modèle a fait l'objet d'études d'évaluation, d'un rapport favorable par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), et est soutenu par les politiques ministérielles (égalité femme-homme et santé) via l'attribution d'une mission d'intérêt générale dédiée à sa duplication.

Le projet du CHU s'inscrit dans une dynamique nationale en faisant partie du collectif Re#Start qui regroupe l'ensemble des équipes de Maisons des Femmes. Le collectif permet d'une part le partage d'expérience et l'amélioration de la prise en charge des patientes, et, d'autre part, le développement de la recherche dans le domaine des violences faites aux femmes.

L'unité hospitalière du CHU sera soutenue par l'association *La maison des femmes du CHU de Rennes* qui bénéficie d'ores et déjà du soutien notamment financier de la fondation Kering, mécène historique

## Contacts presse

Ville de Rennes : [prescom@rennesmetropole.fr](mailto:prescom@rennesmetropole.fr) - 02.26.63.22.34

CHU de Rennes : [direction.communication@chu-rennes.fr](mailto:direction.communication@chu-rennes.fr) - 02 99 28 42 40

Asfad : [siege@asfad.fr](mailto:siege@asfad.fr) - 02 99 59 80 41

# DOSSIER DE PRESSE

Rennes, le 24 novembre 2022

de la Maison des Femmes du CH de Saint-Denis, et de l'expérience du collectif Re#Start qui en fait un puissant allié du projet rennais.

Ce projet hospitalier s'est vu conforter par l'obtention d'un soutien financier de l'ARS en juillet 2021 faisant suite à la réponse par le CHU à un appel à candidatures portant spécifiquement sur ces questions, sous la forme d'une mission d'intérêt général et d'un fond d'intervention régional.

Sur 4 520 victimes prises en charge au service de médecine légale, **1 000** étaient des femmes victimes de violences conjugales.

**15,8 %** des patientes ayant formulé une demande d'IVG au CHU déclarent avoir été ou être victimes de violences.

**115** consultations ont été réalisées au sein de l'unité de prise en charge des mutilations génitales.

**75** certificats de non-excision ont été réalisés par médecin légiste, **23** patientes ont bénéficié d'un suivi psychologique ; et **8** femmes ont été opérées d'une transposition du clitoris.

**35,4%** des 143 patientes incluses aux urgences adultes, subissent des violences dont 70% sont commises par le conjoint.

Elles sont **18,2%** sur 58 patientes incluses aux urgences gynécologiques.

\*D'après une thèse d'exercice réalisée aux urgences du CHU de Rennes et des CH de Vitré, Saint-Malo, Fougères et Redon.

*« L'OBJECTIF DE CETTE MAISON EST D'OFFRIR DE LA VISIBILITE ET DE LA LISIBILITE A L'OFFRE DE SOINS ET AUX INITIATIVES EXISTANTES A TRAVERS UN LIEU UNIQUE ET UN RESEAU QUI SE FEDERE EN S'APPUYANT NON SEULEMENT SUR L'EXPERIENCE DU CHU MAIS EGALEMENT SUR CELLE DES ACTEURS LOCAUX ET DE NOMBREUX PARTENAIRES ENGAGES. »*

**VERONIQUE ANATOLE, DIRECTRICE GENERALE DU CHU DE RENNES**

C'est dans cette même volonté d'améliorer la qualité des accompagnements proposés aux femmes et aux enfants victimes de violences conjugales et intrafamiliales que l'Asfad, association implantée à Rennes depuis 1969, s'appuie sur ses valeurs pour défendre l'égalité entre les femmes et les hommes, et plus largement pour reconnaître chaque personne dans sa dimension citoyenne. Forte et riche de la capacité d'innovation, d'adaptation et de création qui la traverse depuis presque 40 ans, l'Asfad se revendique féministe, militante, sociale et solidaire. Elle s'inscrit depuis sa création dans le mouvement de lutte contre les violences faites aux femmes aux côtés de ses partenaires et est pleinement investie sur son territoire, par soucis de faire vivre une action sociale de qualité, novatrice, diversifiée et adaptée dans ses méthodes et dans le respect des droits des personnes qu'elle accueille et accompagne.

Elle développe de nombreuses activités dans le domaine de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, de l'hébergement, de la petite enfance, de l'insertion professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi, et dans un cadre protégé, de l'accueil des enfants et des parents.

Depuis le Grenelle des violences conjugales de 2019, puis la sortie des confinements en 2021 et la libération de la parole des femmes fortement médiatisée, l'Asfad enregistre une forte augmentation des demandes d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'hébergement des femmes victimes avec

## Contacts presse

Ville de Rennes : [prescom@rennesmetropole.fr](mailto:prescom@rennesmetropole.fr) - 02.26.63.22.34

CHU de Rennes : [direction.communication@chu-rennes.fr](mailto:direction.communication@chu-rennes.fr) - 02 99 28 42 40

Asfad : [siege@asfad.fr](mailto:siege@asfad.fr) - 02 99 59 80 41

# DOSSIER DE PRESSE

Rennes, le 24 novembre 2022

ou sans enfants. Elle observe également un nombre grandissant de femmes et d'enfants mis en sécurité à l'hôtel au titre de ces violences du fait d'un manque de places conséquent en hébergement d'urgence sur le territoire d'Ille-et-Vilaine (seulement 97 places dédiées aux femmes et aux enfants victimes de violences).

De l'ensemble de ces constats est née la nécessité d'étendre l'activité de l'association au profit d'un accompagnement plus global pour mieux répondre aux besoins des femmes et des enfants victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales. Le service d'Accueil de jour et d'Écoute de l'Asfad intégrera la future Maison des femmes, aux côtés du CHU de Rennes, pour y proposer des modalités d'accueil, d'écoute et d'accompagnement en complémentarité avec l'offre médicale. Ce service gère la ligne départementale d'écoute 24/24h et propose un accueil des femmes et des enfants victimes de violences sans rendez-vous (les lundis et jeudis) et sur rendez-vous (les mardis matin et mercredis).

Sur 270 personnes prises en charge dans le cadre du protocole départemental de mise en sécurité, **173** sont hébergées à l'hôtel.

\*Au 31/10/2022

En 2021, l'accueil de jour de l'Asfad a accueilli **668** femmes et **201** enfants et anticipe une hausse en 2022.

La ligne d'écoute de l'association a quant à elle reçu

**1 760** appels en 2021 dont **965** de la part de personnes encore inconnues du service.

*« RELEVER LE DEFI DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES NECESSITE LE DEVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PROJETS, SOURCES DE DEBATS D'IDEES PASSIONNANTS ET DE DOUTES NECESSAIRES, MAIS AUSSI D'ENTHOUSIASME ET D'ENGAGEMENT POUR CHACUN D'ENTRE NOUS. »*  
**CHRISTIANE GUILLOUZO, PRESIDENTE DE L'ASFAD**

Ce projet prend donc racine dans une importante dynamique locale et partenariale, en s'inspirant des différentes expériences inspirantes sur le territoire. Il est soutenu par les services de l'État – l'Agence régionale de santé (ARS) Bretagne, la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité, le Fonds interministériel de la prévention de la délinquance, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, Rennes Métropole, la Ville de Rennes – et s'appuie sur un large réseau de partenaires qui a vocation à s'agrandir.

- Partenaires publics : État, Département d'Ille-et-Vilaine, Rennes Métropole, Ville de Rennes, Centre communal d'action sociale de Rennes
- Partenaires privés : Fondation Kering, fonds de dotation Nominoë, société AMA XpertEye
- Partenaires associatifs : Planning Familial 35, CIDFF 35, SOS Victimes 35, AIS 35, Amicale du Nid Bretagne, associations de quartier, groupe de défense des victimes du Barreau de Rennes...

## Contacts presse

Ville de Rennes : [prescom@rennesmetropole.fr](mailto:prescom@rennesmetropole.fr) - 02.26.63.22.34

CHU de Rennes : [direction.communication@chu-rennes.fr](mailto:direction.communication@chu-rennes.fr) - 02 99 28 42 40

Asfad : [siege@asfad.fr](mailto:siege@asfad.fr) - 02 99 59 80 41

# DOSSIER DE PRESSE

Rennes, le 24 novembre 2022

## 2. UN ACCUEIL INCONDITIONNEL, TROIS PARCOURS

La Maison des femmes offrira un accueil inconditionnel fondé sur la bienveillance et l'écoute des femmes victimes de violences actuelles ou passées, quelles qu'elles soient : violences sexuelles, conjugales ou intrafamiliales, mutilations, incestes, violences dans les soins, harcèlements... Les femmes qui franchiront la porte de cette maison trouveront en ce lieu une écoute bienveillante, un accès aux soins, un accompagnement social et juridique et une réponse à différents besoins à travers trois unités animées par une équipe interdisciplinaire :

- Soignants : médecins généralistes, sages-femmes, médecins légistes, gynécologues, psychiatres, psychologues, sexologue, kinésithérapeutes, psychomotricien-ne... ;
- Travailleurs sociaux : éducateurs-trices spécialisé-e-s, assistant-e-s de service social, éducateurs-trices jeunes enfants... ;
- Professionnels du droit : juristes, avocat-e-s...

Dès 2017, l'Inspection générale interministérielle du secteur social (IGAS) soulignait dans un rapport que la « multiplicité des voies et des motifs pour rentrer à la Maison des femmes et la diversité des compétences professionnelles mobilisées constituent l'élément principal de la valeur ajoutée de la Maison des femmes »<sup>3</sup>.

1	2	3	
Santé sexuelle et IVG	Violences conjugales, sexuelles, dans les soins, inceste, harcèlement...	Mutilations sexuelles féminines	
Planification (contraception, dépistage, consultation et suivi gynécologique...) et IVG	<u>Unité dédiée aux femmes victimes de violences</u> Parcours de soins médico-psycho-social coordonné	<u>Entité Accueil et écoute de jour</u> Accueil, écoute et accompagnement des femmes avec ou sans leurs enfants	Prise en charge psychologique, sexologique et/ou chirurgicale des femmes excisées
	<b>Accompagnement transversal</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Groupes de parole</li><li>• Ateliers de reconstruction de l'estime de soi</li><li>• Permanences juridique et administrative</li><li>• Permanences d'aide au retour vers l'emploi</li><li>• Coopération avec les services de Police juridique et administrative</li></ul>		

**La santé sexuelle et les interruptions volontaires de grossesse.** La mission première de cette unité est d'accueillir et de traiter toutes les problématiques de santé sexuelle : consultation gynécologique, information ou prescription de contraception, dépistage ou traitement de maladie sexuellement transmissible, demande d'information, d'IVG... L'unité bénéficie de la présence de

<sup>3</sup> Rapport de l'IGAS, « La prise en charge à l'hôpital des femmes victimes de violences : éléments en vue d'une modélisation », mai 2017.

### Contacts presse

Ville de Rennes : [prescom@rennesmetropole.fr](mailto:prescom@rennesmetropole.fr) - 02.26.63.22.34

CHU de Rennes : [direction.communication@chu-rennes.fr](mailto:direction.communication@chu-rennes.fr) - 02 99 28 42 40

Asfad : [siege@asfad.fr](mailto:siege@asfad.fr) - 02 99 59 80 41

# DOSSIER DE PRESSE

Rennes, le 24 novembre 2022

conseillères conjugales et familiales du Planning Familial d'Ille-et-Vilaine et assure également le dépistage systématique des violences. Il peut exister un lien entre les problématiques de planification familiale et les violences faites aux femmes, c'est pourquoi la prise en charge des patientes en demande d'IVG peut constituer, en cas de nécessité, une porte d'entrée vers un accompagnement et des soins. Au centre d'interruption volontaire de grossesse de Rennes, 15,8% des femmes en demande d'IVG, soit 255 femmes par an, rapportent être ou avoir été victimes de violences.

L'accompagnement des femmes victimes de violences, quelles que soient les violences subies, vers le parcours le plus adapté : social, psychologique, médical, judiciaire, aide au retour vers l'emploi [...] ou tout cela à la fois. Cette unité proposera aux femmes - avec ou sans leurs enfants - un parcours de soins médico-psycho-social personnalisé et coordonné.

La prise en charge multidisciplinaire (médico-psychologique et chirurgicale) des femmes ayant subi des mutilations sexuelles pour laquelle une unité dédiée a été créée au CHU en 2011. Cette unité a trois missions essentielles : répondre aux questionnements des femmes concernant leur excision et connaître les conséquences sur leur santé, notamment sexuelle ; proposer un parcours de soins pluridisciplinaires aux femmes excisées présentant des symptômes gynécologiques, sexuels ou psychologiques ; et prévenir les mutilations sexuelles féminines par la formation et la sensibilisation des soignants et la communication.

Un accompagnement transversal fondé sur une démarche partenariale viendra compléter ces trois grands piliers pour permettre à ces femmes d'être conseillées dans leurs démarches ou encore de participer aux groupes de paroles et ateliers de reconstruction de l'estime de soi proposés par la Maison. Des permanences juridique et administrative seront également prévues afin de les accompagner en matière de dépôt de plainte à travers une coopération avec les services de police et de gendarmerie, de connaissance de leurs droits, de soutien administratif ou encore d'aide à l'insertion socio-professionnelle.

## DES FEMMES NOUS PARLENT DE LEURS ATTENTES

*« QUAND ON EST VICTIME DE VIOLENCES, ON NE SAIT PAS TOUJOURS VERS QUI SE  
TOURNER, ON A PEUR D'ETRE JUGEES... EN REGROUPANT DES PROFESSIONNELS  
SPECIALISES DANS LA PRISE EN CHARGE DE CES VIOLENCES, LA MAISON  
DES FEMMES REpond A UN VERITABLE BESOIN. »*

## Repérer les violences : un enjeu prioritaire

En lien avec les partenaires du territoire, la future équipe de la Maison des femmes participe déjà activement à la formation des professionnels de santé (professionnels du CHU, professionnels libéraux à leur demande, internes en médecine, étudiants en santé...), du travail social et de la justice pour améliorer le repérage et l'orientation des femmes victimes de violences. Dans la dynamique de la Haute Autorité de Santé qui a publié des recommandations sur cette question en 2019 à destination des praticiens de premiers recours, l'équipe diffuse des outils pratiques destinés aux professionnels de terrain pour, par exemple, les conseiller sur la formulation des questions de dépistage, le recueil de la parole, l'évaluation de la dangerosité d'une situation ou encore l'orientation vers les structures expertes. L'ouverture prochaine de la Maison des femmes permettra de développer ces actions et constituera un lieu ressource qui encouragera les professionnels à s'engager dans le dépistage.

## Contacts presse

Ville de Rennes : [prescom@rennesmetropole.fr](mailto:prescom@rennesmetropole.fr) - 02.26.63.22.34

CHU de Rennes : [direction.communication@chu-rennes.fr](mailto:direction.communication@chu-rennes.fr) - 02 99 28 42 40

Asfad : [siege@asfad.fr](mailto:siege@asfad.fr) - 02 99 59 80 41

# DOSSIER DE PRESSE

Rennes, le 24 novembre 2022

## 3. UN LIEU ACCUEILLANT ET SÉCURISANT

Les femmes victimes de violences ont besoin d'une aide pouvant aller de l'écoute à des soins adaptés à leurs besoins, du fait des retentissements parfois importants qu'ont ces violences sur leur santé psychique et physique. C'est pourquoi la création d'un lieu totem, d'un lieu ressource indépendant, à la fois ouvert sur la rue et sur l'hôpital, est nécessaire. Le parvis de l'hôpital Sud est donc apparu comme le site idéal pour accueillir cette Maison des femmes.

### DES FEMMES NOUS PARLENT DE LEURS ATTENTES

*« LA REUNION DE PROFESSIONNELS DU CHU ET DE L'ASFAD PEUT BEAUCOUP NOUS APPORTER. J'ATTENDS DE CETTE MAISON UN ACCUEIL ET UNE ECOUTE BIENVEILLANTE MAIS EGALEMENT DES SOINS DANS UNE STRUCTURE QUI FACILITE MES DEMARCHES. »*



Vue aérienne de l'hôpital Sud qui accueillera la Maison des femmes à Rennes.

Pour la construction du bâtiment, les pouvoirs publics et des acteurs privés se sont mobilisés pour permettre une construction rapide et qualitative. La Ville s'est ainsi positionnée pour assurer le démarrage des travaux avec une participation de 600 000 € votée au Conseil municipal de mars 2022. L'État, le Département et la Métropole complètent cette participation à hauteur de 300 000 € chacun. Enfin, les acteurs privés, notamment la fondation Kering et l'entreprise AMA, ont permis de finaliser le budget d'investissement nécessaire.

Le bâtiment se déploiera sur deux étages et comprendra un espace extérieur. L'esthétique du bâtiment a été réfléchi dans l'objectif de disposer d'un lieu visible et accueillant.

### Contacts presse

Ville de Rennes : [prescom@rennesmetropole.fr](mailto:prescom@rennesmetropole.fr) - 02.26.63.22.34

CHU de Rennes : [direction.communication@chu-rennes.fr](mailto:direction.communication@chu-rennes.fr) - 02 99 28 42 40

Asfad : [siege@asfad.fr](mailto:siege@asfad.fr) - 02 99 59 80 41

# DOSSIER DE PRESSE

Rennes, le 24 novembre 2022



Plan de la façade Nord de la future Maison des femmes à Rennes.

Crédit : Geoffrey Setan Architecte

## Un lieu accessible

Cette nouvelle structure sera particulièrement accessible de par son emprise dans le quartier du Blosne, très bien desservi par les transports en commun – bus, métro - mais également parce qu'elle proposera des horaires d'ouverture plus larges. Un accueil sera possible jusqu'à 19h et une ouverture les week-ends est également envisagée.

## Un espace où se recentrer

L'équipement est pensé comme un lieu thérapeutique et ressource doté d'espaces de vie et de repos où les femmes accueillies auront, par exemple, la possibilité d'y déposer leurs affaires, laver leur linge ou encore se faire à manger. Des accompagnements aux démarches administratives et un espace multimédia sont également prévus. La ligne téléphonique départementale de la plateforme de lutte contre les violences conjugales accessible 24h/24 et 7j/7 y sera hébergée (02 33 54 44 88). Des ateliers collectifs consacrés à la reconstruction de l'estime de soi y trouveront également leur place.

## La future Maison des femmes de Rennes c'est :

- **2** niveaux
- **653 m<sup>2</sup>** de surface de plancher totale
- **13** bureaux médicaux, d'entretien social, psychologique et de permanences
- **1** salle d'activité
- **1** salle de convivialité au sein de l'accueil de jour
- **197 m<sup>2</sup>** d'espaces extérieurs
- **Mais aussi** des espaces pensés pour les enfants et des espaces extérieurs accueillants

## DES FEMMES NOUS PARLENT DE LEURS ATTENTES

« J'ASPIRE A TROUVER DANS CETTE MAISON DES ATELIERS QUI NOUS PERMETTENT DE NOUS RETROUVER EN TANT QUE FEMMES EN NOUS PROCURANT UN VERITABLE REPIT VIS-A-VIS DES VIOLENCES SUBIES. »

## Contacts presse

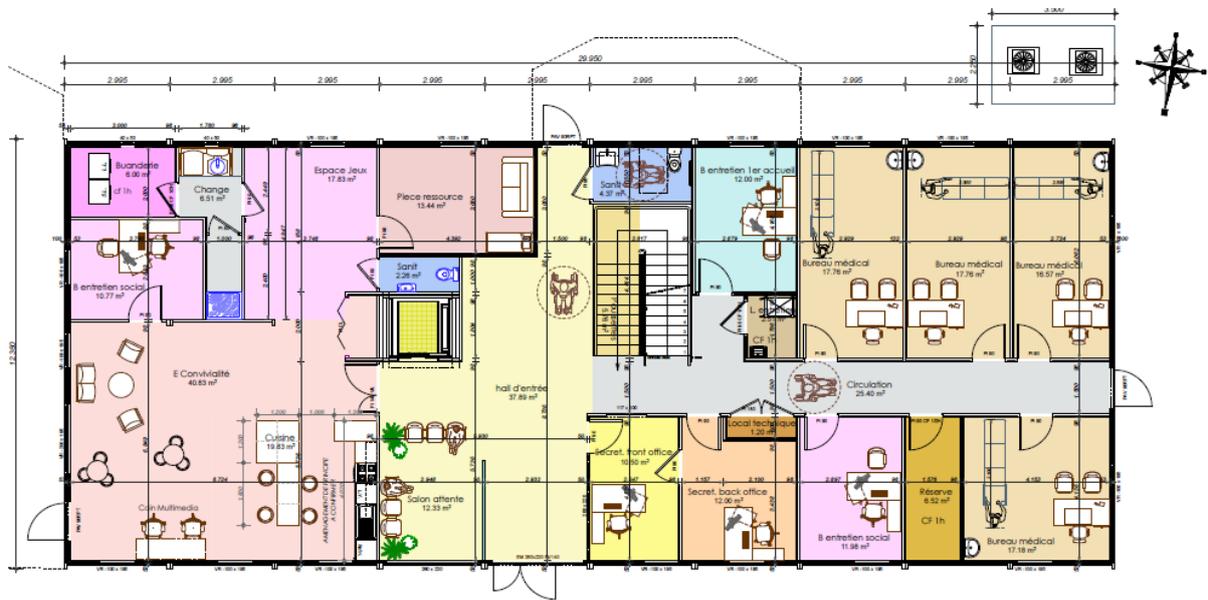
Ville de Rennes : [prescom@rennesmetropole.fr](mailto:prescom@rennesmetropole.fr) - 02.26.63.22.34

CHU de Rennes : [direction.communication@chu-rennes.fr](mailto:direction.communication@chu-rennes.fr) - 02 99 28 42 40

Asfad : [siege@asfad.fr](mailto:siege@asfad.fr) - 02 99 59 80 41

# DOSSIER DE PRESSE

Rennes, le 24 novembre 2022



Ci-dessus : plan du rez-de-chaussée de la future Maison des femmes.

Ci-dessous : plan du 1<sup>er</sup> étage.

Crédit : Geoffrey Setan Architecte



## Contacts presse

Ville de Rennes : [prescom@rennesmetropole.fr](mailto:prescom@rennesmetropole.fr) - 02.26.63.22.34

CHU de Rennes : [direction.communication@chu-rennes.fr](mailto:direction.communication@chu-rennes.fr) - 02 99 28 42 40

Asfad : [siege@asfad.fr](mailto:siege@asfad.fr) - 02 99 59 80 41

## FOIRE AUX QUESTIONS

### La Maison des femmes est-elle un lieu d'hébergement?

Non, la Maison des femmes sera fermée la nuit. Il s'agit d'un lieu d'accueil, d'écoute et de soins proposant un accompagnement avec et sans rendez-vous en journée. Il est composé de plusieurs bureaux destinés aux entretiens individuels et aux consultations médicales ainsi que d'un espace de convivialité pour l'accueil de jour et d'une salle d'activité collective. La maison ne dispose ni de chambre, ni d'espace d'hébergement dans ses murs. L'Asfad, principal hébergeur dédié aux femmes sur Rennes métropole assurera la continuité de ses missions pour mettre les femmes et les enfants en sécurité ou leur proposer un logement en parallèle du droit commun.

### Quel sera l'accompagnement proposé aux enfants des femmes accueillies, victimes collatérales de ces violences ?

Les conséquences des violences sur le développement et la santé des enfants co-victimes peuvent être importants. C'est pourquoi la Maison des femmes souhaite pouvoir accompagner ces enfants dans la prévention des risques et l'évaluation de leur santé, en lien étroit avec les services de pédiatrie du CHU, les partenaires de la protection de l'enfance, la protection maternelle et infantile (PMI) et les autres services dédiés.

### Les hommes victimes de violence peuvent-ils frapper à la porte de cette maison ?

Nous savons que les hommes, bien que minoritaires, peuvent également être victimes de violences. Pour autant, notre priorité est de garantir un lieu sécurisant pour les femmes victimes de violences. De par leurs vécus, ces dernières peuvent se sentir mal à l'aise et entravée dans leur expression par la présence d'hommes bénéficiaires dans les espaces partagés (salle de repos, salle de bain, groupes de parole, salle d'activité...). Nous avons donc fait le choix d'orienter les hommes victimes vers des structures partenaires telles que le futur centre de prise en charge des psycho-traumatismes du CHU ou les associations du territoire portant la mission d'accueillir les hommes victimes de violences.

### La Maison des femmes est-elle celle de toute la métropole rennaise ? Au-delà ?

L'accueil que réalisera la Maison des femmes de Rennes se fera de façon inconditionnelle, peu importe le lieu de résidence. Nous souhaitons pouvoir faciliter les démarches des femmes et, selon leurs besoins, leurs souhaits et l'offre territoriale, les orienter vers des ressources de proximité. A ce titre, le rayonnement de la Maison des femmes pourra être variable selon le motif de la venue.

### Comment la Maison des femmes va-t-elle « cohabiter » avec les autres initiatives qui maillent le territoire ?

La Maison des femmes développera son activité pour soutenir les femmes victimes de violences à un moment donné de leurs parcours de vie de façon à ce qu'elles puissent ensuite se tourner vers le droit

#### Contacts presse

Ville de Rennes : [prescom@rennesmetropole.fr](mailto:prescom@rennesmetropole.fr) - 02.26.63.22.34

CHU de Rennes : [direction.communication@chu-rennes.fr](mailto:direction.communication@chu-rennes.fr) - 02 99 28 42 40

Asfad : [siege@asfad.fr](mailto:siege@asfad.fr) - 02 99 59 80 41



# DOSSIER DE PRESSE

Rennes, le 24 novembre 2022

commun. L'objectif de la maison est de compléter l'existant sans jamais s'y substituer. Elle travaillera en partenariat étroit avec les associations du territoire qui travaillent déjà en collaboration à l'échelle départementale.

## Que deviendra la Maison des femmes une fois les activités de l'hôpital Sud accueillies sur le site de Pontchaillou ?

La Maison des femmes déménagera, elle aussi, sur le site de Pontchaillou.

## La Maison des femmes présente-t-elle des particularités par rapport aux autres Maisons du réseau Re#Start ? Si oui lesquelles ?

Les Maisons des femmes membres du réseau Re#Start sont des maisons hospitalières qui ont en commun d'être adossées à un établissement hospitalier, de réunir des compétences médico-psychosociales et judiciaires et de proposer un parcours de soins coordonné. En plus de ce socle de base, chaque Maison des femmes présente des singularités qui leur permettent de répondre aux besoins spécifiques de leur territoire. La singularité de la Maison des femmes de Rennes réside dans son aspect profondément partenarial avec l'association entre le CHU et l'Asfad. Cette évidente complémentarité sera très précieuse pour les femmes et permet de proposer un accompagnement très complet.

## Comment puis-je soutenir la Maison des femmes ?

Vous pouvez faire un don pour participer au fonctionnement de la structure ou encore participer en tant que bénévole auprès de l'association La maison des femmes du CHU de Rennes ou de l'Asfad.

## La Maison des Femmes prendra-t-elle en charge les agresseurs et les auteurs de violence ?

Non, cette structure est dédiée aux victimes de violences. La prise en charge des agresseurs existe par ailleurs et continue de se développer. Le centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales porté par l'association AIS 35 et SOS Victimes 35 couvrent ainsi le département d'Ille-et-Vilaine.



### **Contacts presse**

Ville de Rennes : [prescom@rennesmetropole.fr](mailto:prescom@rennesmetropole.fr) - 02.26.63.22.34  
CHU de Rennes : [direction.communication@chu-rennes.fr](mailto:direction.communication@chu-rennes.fr) - 02 99 28 42 40  
Asfad : [siege@asfad.fr](mailto:siege@asfad.fr) - 02 99 59 80 41